

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, mardi le 3 juillet 2012, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Mario Lessard.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 4 et 13 juin 2012.
3. Demande de financement pour une étude de marché pour un dépanneur/station service.
4. Autorisation signature entente intermunicipale pour l'écocentre.
5. Projet d'un service de garde durant la période scolaire.
6. Regroupement pour le service d'évaluation municipale en ligne.
7. Estimation pour le projet aire de repos dans le stationnement de l'église.
8. Adoption du document cadre de la Politique familiale de la MRC de l'Érable.
9. Appui à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes concernant le service de transport par le CSSSAÉ.
10. Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés du 11 juin 2012.
11. Dépôt des indicateurs de gestion 2011.
12. Mandat à un notaire pour la préparation d'un contrat pour l'achat des terrains de Michel Côté 2000 inc..
13. Projet de l'agrandissement de l'entrepôt des loisirs.
14. Période de questions de l'assistance.
15. Représentant nommé par la municipalité pour siéger sur le CA de la Résidence Provencher.
16. Demande d'aide financière pour la Journée Bouger en famille.
17. Location remorque de M. Alain Bergeron pour transports des fleurs.
18. Traverses des chemins municipaux par le Club les neiges Lystania.
19. Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.
20. Inauguration officielle des modules de jeux de la rue des enfants.
21. Correspondance.
22. Approbation des comptes.
23. États des revenus et dépenses au 30 juin 2012.
24. Varia.
25. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2012-148

Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2012-149

Approbation des procès-verbaux du 4 et 13 juin 2012.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 4 et 13 juin 2012, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2012-150

Demande de financement pour une étude de marché pour un dépanneur/station service.

Attendu qu'un comité de relance a été constitué en avril dernier, suite à une séance d'information publique, afin d'étudier les différentes avenues dans le but d'offrir à nouveau le service d'un poste d'essence à Laurierville;

Attendu que le Comité de relance désire mandater une entreprise spécialisée en étude de potentiel de marché et de localisation, afin de pouvoir prendre les meilleures décisions possibles dans ce dossier;

Attendu que le Comité de relance s'adresse à la municipalité pour défrayer le coût de l'étude de marché;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de défrayer le coût de l'étude de potentiel de marché et de localisation pour un nouveau complexe de dépanneur/station-service à proximité de la Route 116 sur le territoire de la municipalité de Laurierville.

Que l'étude de marché sera réalisée par la firme Paquin Recherche et Associés de Repentigny, au coût de 3 368.77 \$, taxes et déplacements inclus, selon un offre de service daté du 22 juin 2012.

Que le Comité de relance a déposé une demande d'aide financière auprès du CLD de l'Érable, afin de recevoir une subvention représentant 50% du coût de l'étude de marché, ce qui diminuerait le coût pour la municipalité à 1 684.39 \$.

Adoptée

Résolution : 2012-151

Signature entente intermunicipale pour l'écocentre.

Attendu que la municipalité de Laurierville a signifié, par l'entremise de sa résolution numéro 2012-050, son accord avec le projet de réouverture de l'écocentre soumis par la MRC de l'Érable et qu'elle a autorisé le comité de la MRC à convenir des modalités de gestion du site avec le promoteur désigné pour la réouverture et l'exploitation de l'écocentre;

Attendu qu'une entente intermunicipale a été rédigée dans le but de clarifier le statut et les responsabilités de chaque municipalité propriétaire de l'écocentre et de permettre à la Ville de Plessisville d'agir à titre de mandataire pour l'ensemble des municipalités afin de louer le site, à coût nul, au promoteur pour les fins de l'exploitation de l'écocentre;

Attendu que les élus de la municipalité de Laurierville ont pris connaissance de ladite entente intermunicipale et qu'ils sont en accord avec son contenu;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise son maire et son directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale de gestion et de partage des installations de l'écocentre.

Adoptée

Résolution : 2012-152

Projet d'un service de garde durant la période scolaire.

Attendu que le directeur général a reçu une demande pour démarrer un service de garde municipal pour les jeunes du primaire durant la période scolaire, et ce, dès le début de la prochaine année scolaire, soit le 27 août prochain;

Attendu que le service de garde pourrait s'effectuer à l'École Ste-Julie, si le Conseil d'établissement et les enseignants de l'école acceptent le projet;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à l'implantation d'un service de garde municipal pour les jeunes du primaire de l'École Ste-Julie, avant et après les heures de classes, ainsi que lors des journées pédagogiques.

Que le directeur général est autorisé à expédier un sondage à toutes les adresses civiques de la municipalité, afin de s'assurer du bien-fondé de l'implantation d'un service de garde municipal.

Que si les résultats du sondage démontrent un réel besoin d'un service de garde, le directeur général pourra expédier, vers la mi-juillet, une offre d'emploi pour le poste de responsable d'un service de garde municipal à Laurierville, afin de choisir une candidature à la séance ordinaire du 6 août prochain.

Adoptée

Résolution : 2012-153

Regroupement pour le service d'évaluation municipale en ligne.

Attendu que les municipalités de Laurierville, Paroisse de Plessisville, St-Ferdinand, Villeroy, Sainte-Sophie d'Halifax, Inverness et Lyster, ont manifesté l'intérêt de se regrouper pour formuler une demande commune au fournisseur PG Solutions, afin d'obtenir le service d'évaluation municipale en ligne;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de participer à la demande commune pour le service d'évaluation municipale en ligne.

Que le coût du service d'évaluation municipale en ligne, pour la municipalité de Laurierville, incluant la formation, la préparation, la configuration, l'installation et la gestion du projet est de 1 069.27 \$, taxes incluses, selon une offre de service de PG Solutions, datée du 22 juin 2012.

Que le coût du droit d'utilisation annuel est de 630.00 \$, taxes non incluses.

Que le coût présenté est conditionnel à l'adhésion des municipalités susmentionnées.

Que les frais de déplacements et de séjours sont en sus si nécessaires.

Adoptée

Résolution : 2012-154

Projet de l'aménagement d'une aire de repos dans le stationnement de l'église.

Attendu que la municipalité de Laurierville, avec l'approbation du conseil de la Fabrique de Ste-Julie de Laurierville, désire aménager une aire de repos dans une partie du stationnement de l'église, soit en bordure de la rue Grenier;

Attendu que le projet comprend la pose de pavé uni, de la construction d'un gazebo, de la pose de gazon et de végétaux, de l'installation d'une fontaine et d'un abreuvoir, ainsi que de bancs et de tables de pique-nique;

Attendu que le projet est estimé à environ 30 000 \$;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil désire ajouter le projet d'aménagement d'une aire de repos dans une partie du stationnement de l'église, à son plan d'action 2010-2013, dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable.

Que le directeur général est autorisé à formuler une demande d'aide financière, pour le projet susmentionné, dans le cadre du Programme du Pacte rural 2007-2014.

Que le projet pourrait bénéficier d'une aide financière de la part du Programme du Pacte rural, représentant jusqu'à 80% du coût total, soit environ 24 000 \$, si le projet est jugé admissible au Programme.

Que copie de la présente résolution soit expédiée à Mme Isabelle Fillion, chargée de projet pour le Pacte rural de la MRC de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2012-155

Adoption du document cadre de la Politique familiale de la MRC de l'Érable.

Attendu l'adoption du document cadre de la politique familiale par le conseil des maires lors de la séance ordinaire du 11 avril 2012;

Attendu l'adoption du document cadre de la politique familiale par le comité famille-aînés de Laurierville, lors de la rencontre du 3 mai 2012;

Attendu la nécessité d'établir les fondements de la politique familiale dans un document cadre afin d'orienter efficacement la démarche et le plan d'action qui en découle;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le document cadre de la politique familiale de la MRC de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2012-156

Appui à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes concernant le service de transport par le CSSSAÉ.

Attendu que la municipalité de Laurierville est également touchée par la décision du Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska et de l'Érable (CSSSAÉ), de mettre fin au service de transport des personnes en perte d'autonomie dans le milieu rural, à partir du 12 août prochain;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil appui la résolution numéro R12-06-075 adoptée par la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, pour dénoncer la décision du CSSSAÉ de cesser le transport des personnes en perte d'autonomie en milieu rural.

Que copie de la présente résolution soit expédiée au CSSSAÉ, à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, à la députée de Lotbinière, au député d'Arthabaska, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au ministre de la Santé et au ministre de la Famille.

Adoptée

Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés du 11 juin 2012.

Le directeur général donne un bref compte-rendu verbal de la dernière réunion du Comité Famille-Aînés, du 11 juin dernier, durant laquelle le Comité

à dresser un inventaire des actions destinées aux familles et aux aînés, ainsi qu'un exercice de priorisation de ces actions. La chargée de projet, Mme Danièle Caron, a fait un suivi des travaux du comité famille-aînés de la MRC de l'Érable. Enfin, la prochaine réunion est prévue le 6 septembre prochain.

Dépôt des indicateurs de gestion 2011.

Comme exigé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats des 17 indicateurs de gestion obligatoires pour l'année 2011. On retrouve également les indicateurs de gestion des années 2009 et 2010 pour fins de comparaison, ainsi que le résultat médian des municipalités de même taille pour certains indicateurs. Les indicateurs de gestion 2011 seront publiés dans le journal local « Le Poliquin » du 13 juillet prochain.

Résolution : 2012-157

Mandat pour la préparation d'un contrat pour l'achat d'une partie des terrains de Michel Côté 2000 inc..

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation, du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour son règlement d'emprunt numéro 2012-01, concernant l'achat d'une partie des terrains de Michel Côté 2000 inc., le tout représentant environ 55 000 mètres carrés;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil mandate Me Martin Mercier, notaire, pour préparer le contrat à intervenir entre la municipalité de Laurierville et Michel Côté 2000 inc. afin que la municipalité se porte acquéreur, pour le prix de 150 000 \$, taxes non incluses, des lots numéros 380-P, 380-10, 380-11, 380-26, 380-24, 380-19, 380-18, 380-17, 380-9, 380-8, 380-7, 380-6 et 380-28, tels qu'ils apparaissent à la description technique de M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, en date du 20 avril 2012.

Que le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir, ainsi que tous autres documents pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2012-158

Agrandissement de l'entrepôt des loisirs.

Attendu que le matériel de loisirs et de la St-Jean se retrouve éparpillé dans divers bâtiments de la municipalité (garage municipal, édifice municipal, pavillon récréatif);

Attendu que la resurfaceuse de la patinoire occupe à environ 75% l'entrepôt des loisirs;

Attendu qu'un agrandissement d'environ 20 pieds X 24 pieds de l'entrepôt des loisirs permettrait de regrouper au même endroit tout le matériel de loisirs et de la St-Jean.

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'agrandissement de l'entrepôt des loisirs d'environ 20 pieds X 24 pieds.

Que le coût des travaux est estimé à 10 000 \$, taxes incluses.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2012-159

Représentant nommé par la municipalité pour siéger sur le CA de la Résidence Provencher.

Attendu que selon les lettres patentes de la Résidence Provencher inc., la municipalité doit nommer un représentant sur le conseil d'administration;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité nomme M. Normand Caron, pour agir comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc., et ce, pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 3 juillet 2015.

Adoptée

Résolution : 2012-160

Demande d'aide financière pour la Journée Bouger en famille.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 200 \$, dans le cadre de la 19^e édition de la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable, laquelle se tiendra le dimanche 16 septembre 2012 au Pavillon récréatif de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2012-161

Location remorque de M. Alain Bergeron pour le transport des fleurs.

Attendu que M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, achète les plants de fleurs pour les divers aménagements floraux de la municipalité, aux Serres de Kinnear's Mills;

Attendu que pour le transport des nombreux plants de fleurs, M. Alain Bergeron a accepté de prêter sa remorque à la municipalité de Laurierville;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de verser une compensation de 100 \$ à M. Alain Bergeron, pour le prêt de sa remorque, pour le transport des plants de fleurs.

Adoptée

Résolution : 2012-162

Demande du Club des neiges Lystania pour les traverses de motoneiges.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le Club de motoneiges Lystania, à traverser les chemins municipaux suivants, pour la saison 2012-2013, pour leurs sentiers de motoneiges sur le territoire de la municipalité :

- Rang 5 près du 545.
- Route de la Grosse-Ile, près du 388 et sur les lots 95 et 96.
- Pont de la Grosse-Ile et la Route 218 en face dudit pont.
- Rang 6 Ouest, près du 605.
- Parc linéaire et Rang 5
- Parc linéaire et route de la Grosse-Ile
- Route du 7^e Rang, près du 741.
- Rang 8 Ouest, près du 831.
- Rang 10 Est, sur le lot 433.
- Rang 2 sur une distance d'environ 500 mètres entre les lots 134 et 130.

Que la pose de la signalisation annonçant les traverses de motoneiges, dans ces divers chemins municipaux, sera exécutée par et aux frais du Club de motoneiges Lystania, et ce, à la satisfaction de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2012-163

Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 3,000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

Adoptée

Inauguration officielle des modules de jeux dans le cadre du projet « La rue des enfants ».

Le directeur général informe les membres du conseil que le projet « La rue des enfants » réalisé dans le cadre du Programme du Pacte rural 2007-2014, effectuera une inauguration officielle le samedi 11 août prochain à 10h00, en présence du préfet de la MRC de l'Érable, M. Sylvain Labrecque, du maire de la municipalité de Laurierville, M. Marc Simoneau, des partenaires financiers et des bénévoles qui ont participé au projet.

Que le projet est une initiative de 4 citoyennes de Laurierville, soient Mmes Myriam Gingras, Marie Gingras, Annie Lavallière remplacée par Nadia Bergeron en cours de projet (déménagement) et Marie-Christine Bélanger.

Que le projet a consisté à l'aménagement de 2 modules de jeux dans le parc situé près du 102 rue Place Roy, et à améliorer les équipements récréatifs existants.

Correspondance.

- Lettre de la députée de Lotbinière, Mme Sylvie Roy, annonçant qu'elle a recommandé au ministre délégué aux transports, d'accorder une somme de 15 000 \$ à la municipalité de Laurierville dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2012-2013, pour les travaux d'amélioration des chemins municipaux.
- Invitation du comité du régime de retraite des employés municipaux du Québec à son assemblée générale annuelle, le jeudi 6 septembre prochain à 16h30 à la salle municipale de Laurierville.
- Réception des états financiers vérifiés de la Corporation de Transport La Cadence, au 31 décembre 2011, accompagnés du résumé de l'assemblée générale annuelle de ladite Corporation, tenue le 9 mai 2012 au centre administratif de la MRC de l'Érable.
- Lettre du directeur du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et responsable du Fonds Accès Justice, M. Richard Carbonneau, afin d'informer la municipalité que la contribution pénale de 10 \$ qui s'ajoute au montant total d'amende et de frais réclamé sur un constat d'infraction pour toute infraction relative à une loi du Québec, passera à 14 \$ à partir du 5 novembre 2012. Que les sommes perçues en vertu de cette contribution sont par la suite affectées à l'aide aux victimes d'actes criminels et à améliorer, dans la collectivité, la connaissance du droit et l'utilisation du système de justice.
- Lettre du directeur de la santé publique, M. Gilles W. Grenier, M.D., invitant les municipalités à se préparer à un épisode de chaleur accablante et extrême qui pourrait survenir durant les prochaines semaines. Est joint à la lettre une liste des coordonnateurs(trices) en

sécurité civile-mission santé des centres de santé et de services sociaux de la région.

- Carte de remerciements de la présidente du Cercle des Fermières de Laurierville, Mme Jeannine Daigle, pour le soutien accordé par la municipalité à son organisme, par la gratuité de salle et locaux et au service de copies.
- Invitation de la présidente de Solidarité rurale, Mme Claire Bolduc, à participer à 3 forums, sur 3 thèmes différents, dans le cadre de l'avenir de la ruralité et de la Politique nationale de la ruralité. Le premier forum se tiendra à Victoriaville, le 13 septembre sur le thème des richesses naturelles, le second à Rivière-du-Loup le 18 octobre sur la question de l'éducation et de l'identité culturelle, et enfin le 3^e forum se tiendra à Montebello le 15 novembre, sur la gouvernance et les territoires.

Aucune délégation pour le moment.

- Réception du prix au mètre linéaire pour le lignage des chemins municipaux par Dura-Lignes, soit 0,207 \$, comparativement à 0,202 \$ en 2011.

Liste des comptes

Carte Sonic : essence du 10 mai au 8 juin 2012	513.00
Receveur Général du Canada : Remises pour juin.	1 825.68
Ministre des Finances : Remises pour juin.	4 568.37
Salaire : Rémunération employés en juillet 2012	10 733.92
SSQ groupe financier : Cotisations de juillet pour régime retraite	1 196.08
Industrielle Alliance : Ass. coll. pour juillet.	1 444.94
Lavery, de Billy, av. : Honoraires professionnels au 31 mai 2012	583.38
PG Solutions : Renouvellement antivirus 1 an (1 ^e ordinateur)	126.48
Réjean Gingras : Horloge murale dans la grande salle	45.98
Petite Caisse : Timbres, déplacement, nettoyage nappes et batteries	198.51
Gilles Bissonnette : Plantation des fleurs.	1 938.27
Distributions R. Lachapelle : Nettoyants pour édifice	273.52
Québec Loisirs : Livres pour bibliothèque	127.27
Aline Desrochers : Livres pour bibliothèque	113.19
Reliure Travaction (1991) Inc. : Registre des permis de construction	46.68
Mégaburo : Matériels bureau	73.01
Equipements M.M. Inc : Renouvellement antivirus 1 an (2 ^e ordinateur)	45.98
Biolab : Analyses d'eau en juin 2012	321.13
Fréchette LGL : Frais étude réseau pluvial av. Tanguay et réseau Aqueduc	1 865.63
Aubert communication Inc. : Panneaux publicitaires pour Laurierville	1 575.16
Coop des Appalaches : Matériels voirie, signalisation, fleurs, édifice	756.43
Hamel Propane : Propane cuisine édifice	13.87
Würth Canada : Lave-auto pour garage	51.71
Gilbert Labrie : Huile pour débroussailleuse	33.00
Garage A. Charest 2010 : Pièce faucheuse	231.26
Pavage Lagacé et Frères Inc. : Réparation d'asphalte	54 693.27
A.Grégoire & fils Ltée : Rechargement	2 838.73
EMP Inc. : Travaux d'excavation rue Tanguay et Dubé	40 498.76
JU Houle : Matériel aqueduc rue Dubé	64.68
Motoparts inc : Pièces faucheuse	19.80
Machinerie Malhot inc : Pièces faucheuse	34.03
Claire Gosselin : Ass. coll. pour juillet et déplacements.	176.43
Fonds d'information sur le territoire : Mutations de juin.	24.00
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer juillet, Rés. Provencher.	67.95
Imprimerie Fillion enr. : 3 panneaux programme promotion mun..	1 469.38
Ville de Plessisville : Frais cour municipale de mai (3 jugements)	596.67
ORAPÉ : Service pour juin.	250.67
Les Pneus P.R. Ltée : Achat de 2 pneus pour tracteur gazon.	570.23

Goudreault Électrique inc. : Réparer filage luminaire édifice.	28.17
FQM : Soirée-spectacle congrès FQM	120.72
Groupe CCL; Feuilles de minutes.	263.26
Praxair : Location annuelle bouteilles oxygène.	265.91
Bell Canada : Service pour juillet.	644.49
Bell Mobilité : Service pour juillet.	65.89
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juin.	12 756.99
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour juin.	887.12
Xérox Canada ltée : Service pour juin.	68.05
Sable Marco inc. : Une palette de sacs d'asphalte froide.	679.75

Résolution : 2012-164

Approbation des comptes.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 juin 2012.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 juin 2012, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 897 756.08 \$, et des déboursés au montant de 678 323.25 \$, laissant un solde en caisse de 365 820.85 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2012, les revenus et dépenses au 30 juin 2011.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2012-165

Clôture de l'assemblée.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.